

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Compte rendu de la sixième séance du Comité II

17 novembre 2022 : 09h10 - 12h00

Président : R. Ollerenshaw (Australie)

Secrétariat : I. Higuero
T. Carroll
T. Mcgregor
J. Stahl

Rapporteurs : J. Robinson
R. Sexton
R. Mackenzie
S. Rouse

Questions spécifiques aux espèces

66. Éléphants (Elephantidae spp.)

66.6 Rapport sur le système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS)

Le Secrétariat présente le document CoP19 Doc. 66.6 qui contient un rapport sur l'analyse exhaustive des données d'ETIS réalisée par TRAFFIC. L'analyse des tendances et l'analyse par grappes, ainsi que l'identification des Parties devant faire l'objet d'une attention particulière, en vue de leur participation au processus des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) sur la base des données d'ETIS sont aussi traitées dans ce document. Les Parties sont classées en trois catégories, A, B et C, selon la définition donnée dans les *Lignes directrices sur le processus des plans d'action nationaux pour l'ivoire* figurant dans l'annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, selon qu'elles sont plus ou moins touchées par le commerce illégal de l'ivoire.

La République démocratique du Congo (RDC) fait objection à son inclusion dans la catégorie A, déclarant qu'elle est surtout un pays de transit et attire l'attention sur les importants efforts de lutte contre la fraude qu'elle déploie. Avec le soutien de la Malaisie et de Singapour, la RDC souligne en outre l'importance de l'analyse criminalistique qui permet de déterminer la source de l'ivoire saisi par les Parties. Le Center for Environmental Forensic Science ajoute que l'information sur l'origine des spécimens d'ivoire est très limitée mais qu'il importe d'inclure les résultats des analyses de l'ADN dans les données d'ETIS et que les Parties devraient, en conséquence, communiquer les résultats à ETIS. Singapour signale des progrès en matière d'analyse criminalistique et d'analyse des échantillons prélevés sur l'ivoire illégal pour déterminer le pays d'origine et appelle à renforcer la collaboration relative à l'analyse de l'ivoire. L'Ouganda se déclare préoccupé de constater que plusieurs Parties ne soumettent pas de données. Le Viet Nam déclare avoir fait de gros efforts pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire et demande que le Secrétariat réévalue son analyse de ses efforts de lutte contre la fraude. Le Togo note des difficultés à rassembler les données nécessaires et demande une aide du Secrétariat en matière de renforcement des capacités. La Malaisie exprime des doutes sur les méthodologies ayant entraîné son classement avec d'autres

pays source. Le Gabon suggère de déplacer les méthodologies dans une annexe pour améliorer la lisibilité.

Les États-Unis d'Amérique et le Kenya ne sont pas favorables à la modification du délai final de soumission des données sur les saisies par les Parties. Le Kenya soutient la possibilité d'une analyse conjointe des données d'ETIS et de MIKE, comme suggéré au paragraphe 11 du rapport. Les États-Unis font observer que le faible niveau du commerce illégal de l'ivoire, en 2020, était sans doute dû aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

Il est pris note du document CoP19 Doc. 66.6.

66.1 Mise en œuvre de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) Commerce de spécimens d'éléphants

Le Secrétariat présente le document CoP19 Doc. 66.1. La Présidente indique qu'il est divisé en cinq parties et que la première partie, sur la *Fermeture des marchés nationaux de l'ivoire*, sera discutée avec le point 66.3 de l'ordre du jour parce que ces deux points sont étroitement liés.

Tout en exprimant un appui général aux recommandations contenues dans le document, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, la Thaïlande et Flora and Fauna International (FFI), s'exprimant aussi au nom de 12 organisations observatrices, ne soutiennent pas les amendements proposés par le Secrétariat aux projets de décisions de l'annexe 3 pour remplacer « À l'adresse des Parties » par « À l'adresse des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie », soulignant que les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie ne sont pas les seuls à être impliqués dans ce commerce. L'Indonésie et la Thaïlande ajoutent que les pays qui ne sont pas des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie devraient aussi être appelés à faire rapport. En conséquence, cette modification ne devrait pas seulement être faite dans la décision 18.226 (Rev. CoP19), mais aussi dans les projets de décisions 19.AA et 19.BB du document.

Le Royaume-Uni propose en outre de supprimer le mot « minimales » du paragraphe b) du projet de décision 19.AA. Sri Lanka, avec l'appui de FFI (s'exprimant aussi au nom de 12 organisations observatrices), propose d'insérer « en collaboration avec les États de l'aire de répartition et autres parties prenantes pertinentes » après « financement externe disponible, », dans le paragraphe b) du projet de décision 19.AA.

Les États-Unis d'Amérique soutiennent les projets de décisions révisés figurant dans l'annexe 4 du document, y compris le projet de décision 19.AA, et suggèrent que celui-ci devrait inclure une instruction chargeant le Secrétariat de collaborer avec des experts compétents du commerce d'éléphants d'Asie vivants.

Les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne et ses États membres soutiennent les projets de décisions se trouvant dans l'annexe 2 du document, avec les amendements proposés par le Secrétariat dans ses commentaires, en veillant à ne pas utiliser de ressources supplémentaires pour entreprendre des travaux sur l'ivoire de mammoth. L'Union européenne et ses États membres soutiennent aussi le renouvellement de la décision 18.226 et les projets de décisions 19.AA et 19.BB dans l'annexe 3 du document, à condition qu'il s'adresse à toutes les Parties. Ils conviennent de la suppression des décisions 18.182 et 18.183 et soutiennent les révisions proposées des décisions 18.184 et 18.185 contenues dans l'annexe 4.

L'Inde déclare qu'elle soutient les mesures de fermeture des marchés légaux de produits de l'éléphant d'Asie et explique qu'elle a pris des mesures pour mieux gérer les éléphants maintenus en captivité. La Thaïlande offre de partager la description du système qu'elle a mis en place pour les éléphants et les tigres maintenus en captivité. Association of Zoos and Aquariums (AZA) donne des informations relatives à l'appui qu'elle fournit aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie et offre son assistance aux États de l'aire de répartition.

La Chine et le Japon expriment leur opposition aux deux projets de décisions de l'annexe 2, mais le Japon ajoute qu'il serait approprié de ne poursuivre les travaux que lorsqu'un financement externe sera mis à disposition.

Le Comité accepte les révisions des décisions 18.117 et 18.119 dans l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 66.1 et le maintien de la décision 18.118. Les décisions qui se trouvent dans l'annexe 2 sont acceptées avec les amendements proposés par le Secrétariat. Le Comité accepte les décisions qui se trouvent dans l'annexe 3 avec les amendements à la décision 18.226 (Rev. CoP19) visant à adresser la décision aux Parties et pas seulement aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie ainsi que les amendements suivants aux projets de décisions 19.AA et 19.BB :

À l'adresse du Secrétariat

19.AA Le Secrétariat :

- a) demande aux ~~Parties États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie~~ un rapport sur la mise en œuvre des paragraphes a) à d) de la décision 18.226 (Rev. CoP19) ;
- b) sous réserve d'un financement externe disponible, en collaboration avec les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes intéressées, dresse une liste des exigences minimales à prévoir pour la mise en place un système d'enregistrement, de marquage et de traçage des éléphants d'Asie vivants à présenter aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie dans le but d'établir un système mondial ou des systèmes nationaux normalisés, pour l'enregistrement, le marquage et le traçage des éléphants d'Asie vivants ; et

.....

À l'adresse du Comité permanent

19.BB Le Comité permanent examine à sa 78^e session les informations, conclusions et recommandations, conformément aux dispositions du paragraphe c) de la Décision 19.AA, et formule des recommandations au Secrétariat et aux Parties États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie, et, le cas échéant, en rend compte à la Conférence des Parties à sa 20^e session.

Les décisions figurant à l'annexe 4 sont acceptées.

Le Comité est convenu de supprimer les décisions 18.120, 18.121, 18.227, 18.182 et 18.183.

Questions spécifiques aux espèces

66. Éléphants (*Elephantidae* spp.)

66.3 Mise en œuvre de certains aspects de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) sur la fermeture des marchés intérieurs de l'ivoire

Le Burkina Faso, en tant que coauteur de la proposition, présente le document CoP19 Doc. 66.3.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Kenya, le Sénégal, le Togo et le Japan Tiger and Elephant Fund soutiennent l'adoption des projets de décisions figurant dans le document CoP19 Doc. 66.3, en soulignant la contribution des marchés intérieurs de l'ivoire au braconnage et au commerce illégal.

L'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soutiennent uniquement le projet de décision 19.DD figurant dans le document et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord exprime l'espoir que les travaux envisagés dans cette décision puissent être achevés d'ici à la 77^e session du Comité permanent. L'Union européenne et ses États membres, la Thaïlande et le Zimbabwe soutiennent le projet de décision 19.DD avec les amendements proposés par le Secrétariat.

L'IWMC-World Conservation Trust et la South African Taxidermy & Tannery Association s'opposent aux projets de décisions contenus dans le document. Le Botswana, les Émirats arabes unis, la Thaïlande et le Zimbabwe sont d'avis que les marchés intérieurs de l'ivoire ne relèvent pas du mandat de la CITES. Le Botswana et le Japon déclarent qu'un consensus sur les mesures à mettre en œuvre par les Parties concernant les marchés intérieurs légaux de l'ivoire a été atteint lors de la CoP18 et que les dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) sont adéquates pour traiter cette question. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis soulignent l'importance de s'attaquer au

commerce illégal de l'ivoire. TRAFFIC observe que le projet de décision 19.DD manque d'objectifs spécifiques pour réaliser une analyse et établir un mandat.

Le Japon propose l'ajout d'un alinéa b) libellé comme suit : « veille à ce que les Parties aient accès à toutes les données utilisées dans son analyse, y compris, mais sans s'y limiter, à la méthodologie statistique, au code source et à toute documentation justificative ».

L'Afrique du Sud, l'État plurinational de Bolivie, le Botswana, le Cambodge et la Namibie expriment leur soutien à l'amendement proposé par le Japon. L'Union européenne et ses États membres, le Kenya, le Mali et le Niger s'y opposent.

Notant un certain soutien au projet de décision 19.DD tel qu'amendé par le Secrétariat, le Président invite les délégués à indiquer si un accord peut être atteint sur ce projet de décision. L'Afrique du Sud, l'État plurinational de Bolivie, le Botswana, le Cambodge, la Namibie, la Zambie ainsi que l'Union européenne et ses États membres soutiennent le projet de décision 19.DD tel que modifié par le Secrétariat. Le Japon déclare que, dans un esprit de compromis, il peut accepter la proposition du Président d'approuver le projet de décision 19.DD tel que modifié par le Secrétariat et espère que la transparence serait assurée lors de la mise en œuvre de cette décision.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Kenya, le Libéria, le Mali et le Niger ne soutiennent pas l'amendement apporté par le Secrétariat au projet de décision 19.DD.

Le Libéria demande que le projet de décision 19.DD tel qu'il figurait initialement à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 66.3 soit mis au vote.

Avec un vote de 39 Parties pour, 58 contre et 5 abstentions, le projet de décision 19.DD tel qu'il figurait à l'origine à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 66.3 est rejeté.

Le projet de décision 19.DD tel qu'amendé par le Secrétariat dans ses commentaires dans le document CoP19 Doc. 66.3 est accepté comme suit :

À l'adresse du Secrétariat

19.DD Sous réserve d'un financement externe, le Secrétariat engage le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS et TRAFFIC à indiquer si une analyse des saisies d'ivoire liées à chaque Partie ayant un marché intérieur légal pour le commerce de l'ivoire pourrait être entreprise et, si elle est faisable, à effectuer l'analyse et à inclure les résultats de l'analyse dans le rapport ETIS au Comité permanent lors de sa 77^e 78^e session, et à la 20^e session de la Conférence des Parties.

66.7 Examen du processus du Plan d'action national pour l'ivoire

Le Malawi présente le document CoP19 Doc 66.7 selon lequel une évaluation systématique de l'efficacité du processus des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) s'impose. Le Malawi accepte les amendements suggérés par le Secrétariat figurant dans les paragraphes 19.AA a) i), a) ii) et b) et indique qu'une nouvelle décision à l'adresse du Comité permanent a été préparée.

Les États-Unis expriment leur intention de continuer à soutenir le processus des PANI et félicitent les Parties qui ont achevé leurs PANI. Ils ne soutiennent pas l'amendement suggéré par le Secrétariat au chapeau du projet de décision 19.AA et souhaitent conserver le libellé original selon lequel un consultant est engagé pour entreprendre le travail au titre des projets de décisions.

Le Liberia, la Malaisie et le Sénégal expriment leur soutien au document, tandis que la Malaisie soutient les amendements apportés par le Secrétariat.

La séance est levée à 12 heures.



Motion Item 66.3 [17.11.2022 11:40:07 AM]

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: individual

YES: 40.21%

1	AFGHANISTAN	Not Allowed
2	ALBANIA	Not Allowed
3	ALGERIA	YES
4	ANDORRA	Not Allowed
5	ANGOLA	Not Allowed
6	ANTIGUA AND BARBUDA	NO
7	ARGENTINA	YES
8	ARMENIA	Not Allowed
9	AUSTRALIA	NO
10	AZERBAIJAN	Not Allowed
11	BAHAMAS	Not Present
12	BAHRAIN	NO
13	BANGLADESH	YES
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	BELGIUM	NO
17	BELIZE	Not Present
18	BENIN	YES
19	BHUTAN	Not Present
20	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	NO
21	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
22	BOTSWANA	NO
23	BRAZIL	NO
24	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
25	BULGARIA	NO
26	BURKINA FASO	YES
27	BURUNDI	YES
28	CABO VERDE	Not Allowed
29	CAMBODIA	NO
30	CAMEROON	YES
31	CANADA	NO
32	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	YES
33	CHAD	Not Allowed
34	CHILE	ABST
35	CHINA	ABST
36	COLOMBIA	Not Present
37	COMOROS	YES
38	CONGO	Not Present
39	COSTA RICA	YES
40	CÔTE D'IVOIRE	Not Present
41	CROATIA	NO
42	CUBA	NO
43	CYPRUS	NO
44	CZECH REPUBLIC	NO
45	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	NO
46	DENMARK	NO
47	DJIBOUTI	Not Allowed
48	DOMINICA	Not Allowed
49	DOMINICAN REPUBLIC	YES



Motion Item 66.3 [17.11.2022 11:40:07 AM]

50	ECUADOR	YES
51	EGYPT	Not Present
52	EL SALVADOR	NO
53	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
54	ERITREA	YES
55	ESTONIA	NO
56	ESWATINI	NO
57	ETHIOPIA	YES
58	EUROPEAN UNION	Present
59	FIJI	Not Present
60	FINLAND	NO
61	FRANCE	NO
62	GABON	YES
63	GAMBIA	Not Present
64	GEORGIA	Not Present
65	GERMANY	NO
66	GHANA	ABST
67	GREECE	NO
68	GRENADA	Not Allowed
69	GUATEMALA	YES
70	GUINEA	YES
71	GUINEA-BISSAU	YES
72	GUYANA	Not Present
73	HONDURAS	Not Present
74	HUNGARY	NO
75	ICELAND	Not Present
76	INDIA	YES
77	INDONESIA	YES
78	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
79	IRAQ	Not Allowed
80	IRELAND	NO
81	ISRAEL	YES
82	ITALY	NO
83	JAMAICA	YES
84	JAPAN	NO
85	JORDAN	Not Present
86	KAZAKHSTAN	Not Allowed
87	KENYA	Not Allowed
88	KUWAIT	Not Present
89	KYRGYZSTAN	Not Allowed
90	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	NO
91	LATVIA	NO
92	LEBANON	Not Allowed
93	LESOTHO	Not Present
94	LIBERIA	YES
95	LIBYA	Not Allowed
96	LIECHTENSTEIN	Not Present
97	LITHUANIA	NO
98	LUXEMBOURG	NO
99	MADAGASCAR	Not Present
100	MALAWI	YES
101	MALAYSIA	NO
102	MALDIVES	NO



Motion Item 66.3 [17.11.2022 11:40:07 AM]

103	MALI	YES
104	MALTA	NO
105	MAURITANIA	Not Present
106	MAURITIUS	Not Allowed
107	MEXICO	NO
108	MONACO	Not Present
109	MONGOLIA	Not Allowed
110	MONTENEGRO	Not Present
111	MOROCCO	Not Present
112	MOZAMBIQUE	Present
113	MYANMAR	Not Allowed
114	NAMIBIA	NO
115	NEPAL	NO
116	NETHERLANDS	NO
117	NEW ZEALAND	NO
118	NICARAGUA	Not Present
119	NIGER	YES
120	NIGERIA	Present
121	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
122	NORWAY	NO
123	OMAN	Not Allowed
124	PAKISTAN	Not Present
125	PALAU	Not Allowed
126	PANAMA	Not Allowed
127	PANAMA	YES
128	PAPUA NEW GUINEA	YES
129	PARAGUAY	Not Present
130	PERU	NO
131	PHILIPPINES	YES
132	POLAND	NO
133	PORTUGAL	NO
134	QATAR	Not Allowed
135	REPUBLIC OF AUSTRIA	NO
136	REPUBLIC OF KOREA	YES
137	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
138	ROMANIA	NO
139	RUSSIAN FEDERATION	Not Present
140	RWANDA	Not Allowed
141	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
142	SAINT LUCIA	Not Allowed
143	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
144	SAMOA	Not Present
145	SAN MARINO	Not Allowed
146	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
147	SAUDI ARABIA	Not Allowed
148	SENEGAL	YES
149	SERBIA	Not Allowed
150	SEYCHELLES	Not Present
151	SIERRA LEONE	Not Present
152	SINGAPORE	ABST
153	SLOVAKIA	NO
154	SLOVENIA	NO
155	SOLOMON ISLANDS	NO



Motion Item 66.3 [17.11.2022 11:40:07 AM]

156	SOMALIA	Not Allowed
157	SOUTH AFRICA	NO
158	SPAIN	NO
159	SRI LANKA	ABST
160	SUDAN	Not Present
161	SURINAME	YES
162	SWEDEN	NO
163	SWITZERLAND	NO
164	SYRIAN ARAB REPUBLIC	Present
165	TAJIKISTAN	Not Allowed
166	THAILAND	NO
167	TOGO	YES
168	TONGA	NO
169	TRINIDAD AND TOBAGO	Not Present
170	TUNISIA	YES
171	TÜRKIYE	YES
172	UGANDA	YES
173	UKRAINE	Not Allowed
174	UNITED ARAB EMIRATES	NO
175	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	YES
176	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	NO
177	UNITED STATES OF AMERICA	YES
178	URUGUAY	Not Present
179	UZBEKISTAN	Not Allowed
180	VANUATU	Not Present
181	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	Not Present
182	VIET NAM	YES
183	YEMEN	Not Present
184	ZAMBIA	NO
185	ZIMBABWE	NO